



Epidémie de COVID 19 - Coronavirus

Note 10

SGEC/2020/255
13/03/2020

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR DIFFUSION URGENTE AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION : Commission Permanente
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de
l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Les annonces, hier soir, du Président de la République placent l'ensemble du système éducatif face à un défi de grande ampleur. L'Enseignement catholique prendra bien entendu toute sa part dans la gestion de ce défi.

Nous mettons tout en œuvre pour vous apporter au plus vite les réponses à toutes les questions que posent les décisions présidentielles. Certaines de ces questions vont nécessiter un temps d'analyse et de concertation avant de pouvoir vous apporter des réponses précises et confirmées.

Nous continuerons à vous informer aussi souvent que de besoin par la diffusion des notes d'information que nous vous communiquons depuis que l'épidémie perturbe la vie de notre pays.

L'ensemble des mesures précédentes doit être considéré comme étant abrogé. La présente note annule donc toutes les précédentes.

Je vous suis reconnaissant de bien vouloir assurer, le plus rapidement possible, la diffusion de ce message auprès de tous les chefs d'établissement.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

1. FERMETURE DE L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS

La totalité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur de métropole est fermée.

Cette décision concerne donc tous nos établissements : écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, Instituts de formation, CFA ...

Contrairement à la période précédente, la totalité des classes est également concernée par cette fermeture. Les formations post-bac en lycée sont donc également fermées.

La totalité de l'activité des instituts de formation nécessitant une présence physique est annulée sine die.

Cette fermeture est effective ce soir, vendredi 13 mars. En conséquence toutes les opérations Portes ouvertes prévues ce week-end sont annulées.

PAR EXCEPTION :

- Les IME restent ouverts.
- Les internats continuent à accueillir les élèves qui n'auraient pas de solution d'hébergement.

Cette fermeture est prononcée « jusqu'à nouvel ordre ». Le ministre de l'Education nationale a indiqué ce matin une première période incompressible jusqu'aux vacances de printemps.

PRECISIONS :

- Les voyages scolaires en cours peuvent se terminer normalement, à l'appréciation du chef d'établissement.
- Les stages de formation en entreprise peuvent se poursuivre.

EXCLUSION : jusqu'à nouvel ordre les départements d'Outre-mer ne sont pas concernés par les présentes décisions.

2. CONTINUITE PEDAGOGIQUE

Tous les établissements mettent en œuvre la continuité pédagogique.

Cette continuité pédagogique s'appuie notamment sur les réseaux existants (espaces numériques de travail, messageries électroniques ou outils similaires propres dans les établissements privés) et sur le dispositif mis en œuvre par le CNED.

Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique mettra à la disposition des chefs d'établissement et des enseignants un site de ressources et de conseils pour les aider à mettre en place cette continuité pédagogique et répondre à quelques questions concrètes.

L'adresse de ce site sera communiquée lundi.

Les instituts de formation mettent en œuvre dès que possible et autant que de possible les dispositifs permettant d'assurer la continuité des formations tant initiales que continues.

3. CONSEQUENCES DE LA FERMETURE

Les décisions annoncées par le Président de la République hier soir engendrent de nombreuses conséquences et soulèvent de nombreuses questions auxquelles nous vous apporterons les réponses au fur et à mesure que nous les aurons obtenues et concertées avec le Ministère de l'Education Nationale.

Les conséquences de la fermeture des établissements en matière sociale et économique (maintien des rémunérations, chômage partiel, situation économique des établissements, principes et modalités d'éventuels remboursements aux familles) feront l'objet d'informations dès que possible. Dans l'attente, nous vous demandons de ne prendre et annoncer aucune décision relative à ces questions. En ce domaine nous vous appelons à faire preuve d'unité et de cohésion.

4. ORGANISATION DU SERVICE DE GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS DE SANTE

Nous avons fait part au Ministère de l'Education Nationale de la disponibilité de l'Enseignement catholique pour participer à cet effort national.

L'organisation de ce service est à la stricte initiative des recteurs et des préfets qui pourront donc, dans les prochains jours, solliciter nos établissements à cet effet.